



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

CONSULTATION DU PUBLIC

AVIS

Les habitants de SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN et PLEUGUENEUC sont informés qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par Madame Stéphanie REALLAND, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la restructuration de l'élevage de veaux de boucherie, situé au lieu-dit « Launay Marie » à SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN, et la mise à jour du plan d'épandage.

Le dossier restera déposé pendant quatre semaines, du 2 juillet 2018 au 30 juillet 2018 inclus, en mairie de SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN, où le public pourra prendre connaissance du projet aux heures suivantes : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et les jeudis de 9h00 à 12h30, déposer toute correspondance relative à ce dossier ou adresser ses observations à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, un registre sera ouvert à la mairie du lieu d'implantation du projet, et tenu à la disposition du public, où chacun pourra formuler ses remarques sur le projet susvisé.

À l'issue de la consultation, le registre d'observation mis à la disposition du public sera clos par le maire concerné et retransmis avec le dossier au préfet.

La personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sur le projet est :
Madame Stéphanie REALLAND – 5, La Ville Gicquel – 35720 SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN.

Sur la base des propositions formulées par l'Inspection des installations classées, le préfet arrêtera sa décision sur la demande d'enregistrement qui lui a été présentée.

Des informations relatives à la consultation peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture à : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-commune>.